

CASHBACK règlement de l'action

VMZ Profil à clin – VMZ Profil à emboîtement – VMZ Joint debout

L'entreprise VM BUILDING SOLUTIONS Benelux nv, sise Havendoklaan 12b à 1800 Vilvoorde, organise une action de CASH BACK qui se tiendra du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019.

Vous allez rénover et vous avez décidé d'utiliser du zinc de VMZINC pour vos travaux? Optez pour les revêtements de façade **VMZ Profil à clin**, **VMZ Profil à emboîtement** ou **VMZ Joint debout** et profitez de notre action promotionnelle! C'est simple: adressez-vous à un installateur professionnel ou à un membre du réseau des installateurs VMZINC at WORK de votre choix.

[Cliquez ici pour trouver un installateur VMZINC at WORK.](#)

Faites poser par un installateur 50 ou 100 m² minimum de **VMZ Profil à clin**, **VMZ Profil à emboîtement** ou de **VMZ Joint debout** et recevez un CASHBACK vous garantissant respectivement 125 € ou 250 € qui vous seront remboursés.

[Cliquez ici pour le formulaire de participation pour 50 m² et recevez un CASHBACK de 125 €.](#)

[Cliquez ici pour le formulaire de participation pour 100 m² et recevez un CASHBACK de 250 €.](#)

Rénovez et profitez de votre avantage!

Parcourez les conditions générales ci-dessous et suivez la procédure étape par étape.

1. Choisissez un installateur professionnel ou un installateur partenaire VMZINC at WORK.
2. Après réception des travaux et acquittement de la facture, téléchargez et complétez le formulaire de participation correspondant à la superficie du revêtement de façade réalisé (soit 50 m² soit 100 m² minimum). Imprimez-le et complétez-le soigneusement.
3. Envoyez le formulaire dûment complété et signé à VMZINC par courrier à l'adresse suivante:

VM BUILDING SOLUTIONS Benelux nv
Service Marketing
Havendoklaan 12b
1800 Vilvoorde

accompagné de:

- une photo du revêtement de **façade VMZ Profil à clin**, **VMZ Profil à emboîtement** ou **VMZ Joint debout** installé chez vous;
- une copie de la facture qui stipule la date de la réception des travaux;
- une copie de la preuve de paiement.

4. Après contrôle de vos informations et coordonnées demandées ci-dessus, une confirmation écrite vous sera envoyée confirmant la valeur de 125 € ou 250 € qui vous sera versée sur votre compte bancaire dans un délai de 60 jours après réception du formulaire. En cas de non-acceptation de votre demande, vous en serez informé par écrit.

Conditions générales

Cette action s'applique uniquement aux revêtements de façade **VMZ Profil à clin**, **VMZ Profil à emboîtement** ou **VMZ Joint debout** en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Cette action est uniquement valable sur les travaux de **rénovation de façade VMZ Profil à clin**, **VMZ Profil à emboîtement** ou **VMZ Joint debout** exécutés par un installateur professionnel ou un installateur partenaire VMZINC at WORK et réalisés entre le 1^{er} février 2018 et le 31 janvier 2019.

Le CASHBACK de 125 € est uniquement valable sur les trois revêtements de façade VMZINC précités, à partir d'une superficie installée de minimum 50 m².

Le CASHBACK de 250 € est uniquement valable sur les trois revêtements de façade VMZINC précités, à partir d'une superficie installée de minimum 100 m².

Date de rentrée ultime du formulaire de participation: 28 février 2019 (cachet de la poste faisant foi).

Au-delà de cette date, l'action CASHBACK perdra toute valeur.

Action non-cumulable avec d'autres actions ou réductions.

Cette action s'adresse uniquement aux particuliers non-négociants et un seul formulaire CASHBACK ne peut être envoyé par domicile principal et/ou par projet. L'action CASHBACK n'est pas cumulable.

Ce règlement est régi par le droit belge. Tout litige relatif à la présente, à son interprétation ou à son exécution sera, à défaut d'une solution amiable, soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Les données personnelles des participants seront utilisées uniquement pour la présente action.

Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée, le participant dispose d'un droit de regard sur ses informations personnelles et de rectification des informations incorrectes qui le concernent. Ce droit peut être exercé gratuitement par le participant au responsable du traitement des données relatives à cette action promotionnelle à l'adresse suivante: VM BUILDING SOLUTIONS Benelux nv, Havendoklaan 12 b, 1800 Vilvoorde ou par e-mail à vmzinc.benelux@vmzinc.com.

Par l'envoi d'un formulaire de participation CASHBACK, le participant s'engage à l'acceptation inconditionnelle et complète de ce règlement.